

Séance du Conseil Municipal

Réunion du vendredi 26 février 2010

Date de convocation : **19 février 2010**

Nombre de conseillers en exercice : 26 ; présents : **20** ; représentés : **5** ; absent : **1**

L'an deux mil dix, le **vingt six février**, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Claude BOBIERE, le Maire.

Présents : Claude BOBIERE, Léon CROCHET, Sylviane BRUN, Cécile GAUVRIT, Daniel GOYAU, Dany NAUX, Serge GIRARDIN, Sylvie GUYON, Nadine BLANCHARD, Christiane BARRETEAU, Marie-Claire PORTOLLEAU, Vincent PILET, Patricia BERNARD, Yannick BLANCHARD, Annie RENAUDINEAU, Michel RENAUD, Daniel VRIGNAUD, Eliane DAVIAUD, Christine BICHON, Michel MACÉ.

Représentés : Jeanick GRONDIN (*par Michel RENAUD*), Robert COUGNAUD (*par Sylvie GUYON*), Valérie CHARRIER (*par Léon CROCHET*), Corinne PENARD (*par Christiane BARRETEAU*), Patrick RAYNEAU (*par Marie-Claire PORTOLLEAU*)

Absent : Patrice TRAINEAU

Secrétaire de séance : Christiane BARRETEAU

L'ordre du jour est le suivant :

- Débat d'orientations budgétaires
- Subvention OGEC - Cantine
- Subvention Pirouette
- Subvention à l'« Eveil Vendée Basket »
- Tarifs Espace Jacques Prévert
- Conventions avec le SYDEV - Remise à niveau
 - Conventions avec le SYDEV - Eclairage public rue Jan et Joël Martel
- Contrat Paysage Rural – Choix du bureau d'études
- Personnel communal : changement de grade de deux agents et recrutement d'un agent au service administratif

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 20h40 et propose d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Conclusion d'une convention avec une agence d'intérim.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de délibérer sur ce point complémentaire.

Objet – Débat d'orientations budgétaires

Conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

Monsieur le Maire présente les orientations budgétaires de l'année 2010.

Après avoir formulé ses observations, le Conseil Municipal

☞ *PREND ACTE de la tenue de ce débat.*

Objet – Subvention OGEC - Cantine

Depuis la mise en place du service communal de restauration scolaire, la Commune verse chaque année une subvention pour le fonctionnement de la cantine scolaire des Chênes. Le montant de celle-ci est estimé à 41 967,00 € en 2010 et correspond à la rémunération du personnel de restauration. En conséquence, l'OGEC a demandé que lui soit versé un acompte à hauteur du tiers de la subvention escomptée, soit environ 14 000,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

✚ ACCORDE une somme de 14 000,00 € à l'OGEC à titre d'acompte sur la subvention pour le fonctionnement de la cantine scolaire des Chênes pour l'année 2010.

Objet – Subvention Pirouette

La commission « Contrat Enfance Jeunesse » a examiné le compte de résultat 2009 de l'association Pirouette pour le fonctionnement du Centre Arlequin. Celui-ci présente un déficit de 8 983,86 €, minoé par l'excédent 2008 de 2 773,92 €, et s'élève donc à la somme de 6 209,94 €.

Le budget prévisionnel pour l'année 2009 prévoyait que l'association pouvait équilibrer son budget moyennant le versement d'une subvention communale de 37 378,32 € (dont 33 641,00 € ont été versés en 2009). Cependant, le compte de résultat de l'association montre que malgré une maîtrise des dépenses, les recettes escomptées n'ont pas été à la hauteur de leur budget prévisionnel. L'association explique cette baisse des recettes par la baisse de fréquentation au périscolaire mais également au Centre de Loisirs. En conséquence, la subvention nécessaire à l'équilibre comptable de l'association est réévaluée à la somme de : 39 850,94 €.

Le contrat conclut entre l'association Pirouette et la Commune de La Garnache prévoit que cette dernière versera la somme nécessaire à l'équilibre du budget de l'association. En conséquence, il y a lieu de verser le solde de la subvention pour 2009 qui s'élève à la somme de 6 209,94 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés (deux abstentions),

✚ AUTORISE le versement de la somme de 6 209,94 € à l'Association Pirouette à titre de solde de la subvention 2009

✚ AUTORISE Monsieur le Maire à donner à ce dossier la suite qui convient.

Objet – Subvention à l'« Eveil Vendée Basket »

L'association l'Eveil Vendée Basket a sollicité la Commune de La Garnache afin qu'elle lui verse une subvention de 6 500,00 € pour l'équilibre de son budget de fonctionnement. Cette subvention a pour objectif principal le maintien de l'équipe fanion féminine en National 2.

Monsieur le Maire demande dans un premier temps aux conseillers municipaux s'il serait favorable au subventionnement du sport de haut niveau (niveau régional et au delà).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents ou représentés,

Pour : 17

Abstentions : 6

Contre : 2

✚ DECIDE d'apporter une aide financière au profit de la pratique du sport de haut niveau, défini comme étant la participation de sportifs (adhérents à une association sportive garnachaise) à des compétitions de niveau régional et plus ;

Le Conseil Municipal ayant approuvé le principe de financement des sports de haut niveau, Monsieur le Maire propose de déterminer un montant de subvention qui pourrait être basé sur la prise en charge du tiers des frais de déplacement engendrés par les compétitions. Le Conseil Municipal n'ayant pas suffisamment d'éléments pour prendre sa décision propose de confier à la Commission « Relations avec les associations – Affaires scolaires - Sports » le soin de proposer des critères d'attribution de la subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

☞ *DECIDE de reporter la question du montant de subvention pouvant être attribué pour le soutien au sport de haut niveau tel que défini supra et de l'inscrire à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal ;*

☞ *CHARGE la Commission municipale « Affaires scolaires – Relations avec les associations – Sports » de proposer des critères d'attribution objectifs de ladite subvention.*

Objet – Tarifs Espace Jacques Prévert

La Commission « Relations avec les associations - Affaires Scolaires » propose de modifier les tarifs de location de l'Espace Prévert au profit des personnes extérieures à la Commune lorsqu'elles louent le site pour organiser des lotos et de compléter des tarifs manquants le tableau initial pour la location des cuisines. Les modifications sont présentées dans le *tableau joint en annexe*.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés (deux abstentions),

☞ *APPROUVE les tarifs 2010 des salles de l'Espace Jacques Prévert tels que présentés en séance.*

Objet – Convention avec le SYDEV - Remise à niveau

Le SYDEV a fait parvenir une convention pour la remise à niveau de 2 points lumineux.

Le coût des travaux se décompose comme suit :

Nature des travaux	Montant	Taux de participation communale	Montant de la participation communale
Eclairage :	992,00 €	60 %	595,00 €
TOTAL			595,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

☞ *APPROUVE ces travaux et AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec le SYDEV.*

Objet – Convention avec le SYDEV - Eclairage public rue Jan et Joël Martel

Lors de l'aménagement de la rue Jan et Joël Martel, des travaux supplémentaires ont été demandés au SYDEV. Par rapport aux travaux déjà commandés, ceux-ci engendrent un surcoût présenté ci-dessous :

Nature des travaux	Montant	Taux de participation communale	Montant de la participation communale
Eclairage :	1 784,00 €	70 %	1 249,00 €
TOTAL			1 249,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

☞ *APPROUVE ces travaux et AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec le SYDEV.*

Objet – Contrat Paysage Rural – Choix du bureau d'études

Par délibération en date du 10 juillet 2009, le Conseil Municipal a sollicité le Département et la Région afin que ces derniers lui octroient une aide pour le financement de l'architecte paysagiste chargé de réaliser l'étude paysagère du Contrat Paysage Rural. Le cabinet « Côté Paysage » a été sélectionné afin de réaliser cette étude pour un montant de 5 180,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

✂ *SOLLICITE l'aide financière du Conseil Général et du Conseil Régional en ce qui concerne l'architecte paysagiste au vu du montant réel de l'étude.*

Objet – Personnel communal : Changement de grade de deux agents et recrutement d'un agent au service administratif

La Commission Administrative Paritaire a été sollicitée et a émis un avis favorable pour le changement de grade de deux agents au Service Administratif. Ils passeraient du grade d'Adjoint Administratif Territorial de 1^{ère} classe à celui d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} classe.

Par ailleurs, un agent administratif assurera le remplacement de l'agent communal qui a demandé son départ à la retraite en avril prochain. La personne serait recrutée sur un poste à temps plein mais demanderait un temps partiel à hauteur de 79 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

✂ *AUTORISE la création de deux postes d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} classe ;*

✂ *AUTORISE le recrutement d'un agent à hauteur de 79 % d'un temps plein.*

Objet – Convention avec une Agence d'Intérim

Afin de pallier les absences du personnel communal titulaire ou pour satisfaire une mission temporaire (surcroît de travail, besoin saisonnier, occasionnel...), Monsieur le Maire propose de faire appel aux services d'une Agence d'Interim.

Chaque mission fera l'objet d'une convention ponctuelle qui en précisera l'objet, la période et le coût. Ce dernier comprendra notamment la rémunération totale de l'agent, les charges sociales, les heures supplémentaires, les indemnités de congés payés éventuellement, la prime de précarité ainsi que des frais d'agence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés (deux abstentions),

✂ *AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention avec une Agence d'Intérim et de faire appel à cette dernière pour assurer le remplacement de son personnel titulaire momentanément absent.*

Informations générales :

- ✂ Inauguration de l'école Notre Dame de la Source et de la cantine des Chênes ;
- ✂ Elections Régionales les 14 et 21 mars 2010 ;
- ✂ Prochain Conseil Municipal prévu le 26 mars 2010.

Monsieur le Maire lève la séance à 22h25